

DURÉE

2,00000 jours (soit 16 heures)

PRIX

1 000 € par participant

Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Gardiens d'immeuble
- Employés d'immeuble
- Techniciens de gestion locative
- Négociateurs immobilier
- Agences immobilières
- Syndics

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître la réglementation de la gestion locative et les règles d'attribution des logements
- Préparer les attributions et gérer le bail et les charges tout au long du contrat

**PROGRAMME****Gestion locative**

- Droits et obligations du bailleur et du locataire
- Contrat de location et règlement intérieur
- Le loyer et les aides au logement
- Charges et réparations locatives
- Quittancement et recouvrement
- Conflits de voisinage

**VALIDATION**

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPFI**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle



